



Auriol, le 4 Mai 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des mesures annoncées par M. le Premier Ministre en vue d'un déconfinement progressif, à compter du 11 mai 2020, et en concertation avec les directrices et directeur d'écoles de notre commune ainsi que tous les services municipaux concernés, **nous avons décidé d'ouvrir nos écoles à compter du 12 mai prochain**. Bien évidemment, comme indiqué par le ministère de l'éducation nationale, **il est laissé aux parents le libre choix de scolariser ou non leurs enfants sur la base du volontariat**.

Pourquoi une telle décision ? Tout d'abord, pour permettre aux parents qui le souhaitent, ou qui doivent reprendre une activité professionnelle, de scolariser leurs enfants. Ensuite, car nous sommes en capacité de mettre en place le protocole sanitaire qui nous a été transmis, à savoir :

- **Nettoyage et désinfection quotidiens des locaux**, nettoyage fréquent tout au long de la journée des sanitaires, et de toutes les surfaces de contact.
- **Nettoyage et désinfection des bureaux après la pause déjeuner**.
- **Lavage fréquent des mains** des enfants et des adultes.
- **Port des masques** pour les adultes.
- De même, les **règles de distanciation physique en classe** seront respectées.
- De plus, des **thermomètres à infrarouge** (sans contact) seront à disposition des enseignants et du personnel municipal. Par ailleurs, en cas de suspicion de fièvre chez un enfant, le protocole sanitaire sera, immédiatement, déclenché.
- En outre, des **gels hydro-alcooliques** seront mis à disposition dans tous les lieux fréquentés par les enfants, le personnel et les enseignants, étant rappelé que **le lavage des mains au savon doit, toujours, être priorisé**.

Les enfants pourront venir avec un masque, mais le port de celui-ci n'est pas obligatoire.

A partir du mardi 12 mai 2020, les enfants seront accueillis jusqu'au vendredi 3 juillet 2020 inclus, selon les modalités fixées par le ministère de l'Education Nationale.

Pendant cette période, **les élèves dont les parents ont notamment des professions liées à la santé et à la sécurité resteront prioritaires.**

Les élèves qui ne seront pas accueillis dans les écoles, pourront continuer à suivre un **enseignement à distance** dispensé par les enseignants.

L'accueil des enfants dans les écoles s'effectuera, toutefois, de 8h20 à 16h30.

Des précisions vous seront, le cas échéant, communiquées par chaque directeur d'école dans les jours qui viennent.

En raison des obligations de distanciation physique, **la capacité d'accueil de nos écoles sera limitée**, et ce, comme l'impose le ministère de l'éducation nationale (**pas plus de 15 élèves, en y incluant les élèves dérogatoires**).

Du 12 au 19 mai, seuls les élèves des grandes sections de Maternelle, des CP et des CM2 seront accueillis ainsi que les élèves dérogatoires.

Pour la journée du lundi 11 mai 2020 (pré-rentrée des enseignants) seuls les élèves dérogatoires seront accueillis sur l'Ecole élémentaire Jean Rostand.

Puis, à compter du lundi 25 mai, toutes les sections ouvriront selon les modalités en vigueur à cette date.

Le service de restauration scolaire ne pourra pas être assuré dans les conditions habituelles, mais les enfants seront pris en charge dans leurs classes par le personnel municipal pour prendre leur repas, lequel sera fourni par les familles dans une glacière (boissons et couverts inclus et découpe des aliments si l'enfant n'est pas autonome), sans possibilité ni de mettre au réfrigérateur ni de réchauffer sur place, le tout, afin de respecter, scrupuleusement, les mesures d'hygiène et de sécurité alimentaires.

Afin de proposer aux enfants un temps ludique, culturel, sportif, et éducatif, dans la journée, la municipalité d'Auriol a décidé de maintenir le **dispositif des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), pendant la pause méridienne.**

Ce dispositif et son contenu seront **adaptés à la situation actuelle en respectant le protocole sanitaire** en vigueur.

Pour limiter le brassage des élèves, les services de garderie du matin et du soir ne seront pas assurés sauf pour les élèves dérogatoires pour lesquels ces services continueront de fonctionner comme c'est le cas depuis le 17 mars dernier.

Cette crise est d'une ampleur inédite, dans ces conditions, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire tous ces dispositifs pourront être améliorés et/ou réadaptés.

Cette rentrée, vous l'aurez compris sera particulière, tous les acteurs sont, d'ores et déjà, à pied d'œuvre pour organiser au mieux l'accueil de vos enfants, dans des conditions de sécurité optimale.

Nous comptons vivement sur votre compréhension et le respect de ce cadre qui nous est imposé car c'est la santé de tous nos enfants qui est en jeu.

Danièle GARCIA

Maire d'Auriol